

Bordereau de signature

ARR2019_0086

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	20/05/2019	visa Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	20/05/2019	Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-20)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE REF : JDB

ARR2019_ 0 08 6

ARRETE

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION A MADAME CLAUDINE ROTOMBE CONSEILLERE MUNICIPALE CHARGEE DE MISSION

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU la délibération n° DEL2017_0197 en date du 10 novembre 2017 portant élection du Maire,

VU la délibération n°DEL2017_0199, en date du 10 novembre 2017, portant élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n°DEL2017_0234 du 18 décembre 2017, portant élection des 8eme et 9eme Maire-adjoints,

CONSIDÉRANT que tous les Maires-adjoints se sont vus conférer une délégation de fonction du Maire et la nécessité de confier une délégation à Madame Claudine ROTOMBE dans le cadre de ses missions de Conseillère Municipale chargée de mission à l'activité des retraités et aux commissions de sécurités,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Délégation de fonction et de signature, est accordée à Madame Claudine ROTOMBE, Conseillère Municipale chargée de mission, pour toutes les affaires communales relatives à la sécurité de tous les Établissements Recevant du Public, sur le territoire communal (bâtiments publics et privés).

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame le Directeur Général des Services.
- Monsieur le Directeur Général Adjoint
- A l'intéressée



hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49 place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

suite ARR2019_0 08 portant délégation de fonction à Madame Claudine ROTOMBE, conseillère municipale chargée de mission

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 20 MAI 2019

Le maire

Mathieu VISKO

Transmis au représentant de l'État le Affiché en Mairie le 7 NMA 2019

2 0 MAI 2019

Publié au RAA le 7 p MAI 2019 Notifié à l'intéressée le

2 0 MAI 2010

